AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261111-DE
Reçu le 13/11/2026

Délibération n° 26 11 11

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/11/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Convention pour l'utilisation de la médiathèque de la commune de Contes 2027-2029

Délibération n° 26 11 11

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi six novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Elodie Loretz, Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Anaïs Migone par Monsieur Maurice Tamazout, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.*

Absents : *Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci.*

Monsieur Dominique Josse a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Madame Audrey LEGERET

Vu les statuts de la Communauté de Communes du pays des Paillons,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Paillons bénéficie du support régulier de la médiathèque de Contes comme prévu dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CAF.

Considérant que la médiathèque de Contes contribue au développement des enfants sur l'ensemble des supports pédagogiques et animations mis à leur disposition.

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays des Paillons de procéder à une revalorisation des subventions à hauteur de 3 %, afin de tenir compte de l'inflation,

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261111-DE
Reçu le 13/11/2026

Madame Audrey LEGERET, Vice-présidente déléguée à l'enfance et jeunesse, propose que la Communauté de communes leur attribue une subvention annuelle d'un montant de 64.286,00 € sur la période 2027-2029 afin de permettre le bon fonctionnement de la médiathèque incluant la ludothèque et l'animation multimédia.

Cette subvention sera payée selon les modalités définies dans la convention annexée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,

- **Décide**, d'attribuer à la commune de Contes une subvention annuelle d'un montant de 64.286,00 € sur la période 2027-2029.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 30
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
D. JOSSE

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALCONS - 55 bis/RD 2204 - 06440 BLAUSASC

AR Prefecture
006-240600608-20261112-CC261111-DE
Reçu le 18/11/2026

Pays des Paillons
Communauté de Communes

CONVENTION

de prestations de services entre la commune de Contes et la communauté de communes du pays des Paillons

Entre :
La commune de Contes, représentée par son maire, Monsieur Francis TUJAGUE, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du _____ .

Et :
La communauté de communes du pays des Paillons, représentée par son président, Monsieur Cyril Piazza, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 12 novembre 2026.

ARTICLE 1
La communauté de communes du pays des Paillons bénéficie du support régulier de la médiathèque de la commune de Contes pour l'exercice des fonctions suivantes :

- animation multimédia,
- animation médiathèque.

ARTICLE 2
La convention est conclue pour une durée de trois années de 2027 à 2029.
Il peut être mis fin à l'une ou l'autre de ces fonctions énumérées à l'article 1 sur simple demande écrite de l'une ou l'autre partie sans préavis.

ARTICLE 3
En contrepartie de ces fonctions énumérées à l'article 1, la communauté de communes du pays des Paillons versera à la commune de Contes la somme de 64.286,00 euros. Un titre annuel sera établi par la commune de Contes.

Fait à Blausasc, le ……..

Le président de la communauté de communes du pays des Paillon

Cyril Piazza

Le maire de Contes

Francis Tujague